

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production</b>	<b>A2</b>
<b>Programmes de recherche régionaux et interrégionaux</b>	<b>304</b>

La Commission Permanente,

- VU** la communication de la Commission européenne relative à l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation 2014/C 198/01 - JOUE 26/06/2014 C198/1 et notamment son point 2,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par délibération du Conseil régional,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 27 et 28 juin 2013 approuvant le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2014-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 16 décembre 2013 attribuant à l'Université du Maine une subvention de 4 500 000 € pour le projet Recherche-Formation-Innovation « Le Mans Acoustique »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 2 mars 2015 attribuant à l'Université de Nantes une subvention d'un montant de 24 950 € pour la réalisation du programme de recherche intitulé « CoCanGen - COnsultation CAnCer GENéralistes »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 6 juillet 2015 approuvant la convention relative au programme de recherche intitulé « CoCanGen - COnsultation CAnCer GENéralistes »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 29 avril 2016 approuvant l'avenant n°1 à la convention relative au soutien du projet Recherche-Formation-Innovation « Le Mans Acoustique »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 3 février 2017 attribuant à l'Université d'Angers une subvention de 45 000 € relative à « 12 mois CDD ingénieur de recherche pour la plateforme PHENOTIC de l'axe Analyse structurale métabolique du réseau Biogenouest »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 25 mai 2018 approuvant l'avenant n° 1 à la convention relative au programme de recherche intitulé « CoCanGen - COnsultation CAnCer GENéralistes »,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

## 1. Programmes interrégionaux

### 1.1. Appel à projets interne 2018 du Cancéropôle Grand Ouest

**ATTRIBUE**

une subvention de 272 366 pour le soutien à trois projets de recherche de l'appels à projets du Cancéropôle Grand Ouest sur un montant subventionnable de 272 366 euros HT suivant la répartition figurant en 1 annexe 1

**AFFECTE**

une autorisation de programme de 272 366 €

**AUTORISE**

la prise en compte des dépenses à partir du 1er janvier 2019

**APPROUVE**

les termes des conventions correspondantes figurant en 1 annexe 2, 1 annexe 3 et 1 annexe 4

**AUTORISE**

la présidente à les signer

### 1.2. Arrêté modificatif Biogenouest

**APPROUVE**

la prolongation de délai jusqu'au 30 juin 2019 de l'arrêté n°2017-01701 relatif à « 12 mois CDD ingénieur de recherche pour la plateforme PHENOTIC de l'axe Analyse structurale métabolimique du réseau Biogenouest ».

### 1.3. Avenant 2 au projet COCANGEN

**APPROUVE**

les termes de l'avenant n° 2 à la convention n° 2015-02379 relative au programme de recherche « CoCanGen - Consultation Cancer GENéralistes » figurant en 1-annexe-5

**AUTORISE**

la présidente à le signer

## 2. Soutien aux projets stratégiques et autres actions CPER

### 2.1. Avenant à la convention du RFI Lmac

**APPROUVE**

les termes de l'avenant relatif à la modification de la convention n°2013-13318 portant sur le soutien à la démarche RFI Lmac figurant en 2-annexe-1,

AUTORISE  
la Présidente à signer l'avenant afférent en 2-annexe-1

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ